

COMMUNE DE SAINT-MARIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2023

PRESENTS : BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. LESCA, CHARTIER, Adjoint ;
Mmes GUIBERT, VIGEAN, MARION, NIETO, SOARES,
MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mme DANTAS, M. AVRIL.

ABSENTS : Mme BETILLE, MM. BOUCHAN, ARNAUD, GARUZ.

POUVOIRS : M. AVRIL qui a donné pouvoir à M. GARSAUD.
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VIGEAN Annie.

DELIBERATION N° 2023-45 – RENOUELEMENT CONTRAT JVS

Membres en exercice : 19 - Membres Présents : 13 - Votants : 15

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'un nouveau contrat sur trois années avec l'entreprise SAS JVS-MAIRISTEM pour les logiciels du secrétariat de la Mairie version Horizon villages Infinity, assurant synchronisation et sécurisation des données informatiques, notamment dans le cadre du processus de dématérialisation ; puis invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'accepter la proposition de SAS JVS-MAIRISTEM pour les logiciels gamme Horizon Villages Infinity, pour les prestations explicitées ci-dessus,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite proposition financière pour trois années, avec un montant de 5 749 € HT soit 6 898.80 € TTC par an,

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Annie VIGEAN

Le Maire
Marcel BOURREAU